



Guéret le 10 juillet 2019

Sécheresse : la totalité du département en crise

L'épisode caniculaire de fin juin a eu des répercussions importantes sur les débits des cours d'eau du département. Déjà affectés par l'absence de reconstitution des réserves durant l'hiver (eau souterraine, zones humides), les cours d'eau « se sont littéralement vidés sous l'effet des fortes chaleurs » selon l'agence française pour la biodiversité assurant le suivi des 7 stations d'alerte du réseau départemental. La situation est contrastée mais également très préoccupante du côté des eaux souterraines.

Dans le même temps, la consommation d'eau a fortement augmenté depuis la canicule, les appels à la vigilance citoyenne n'ayant peut-être pas été totalement entendus. La conséquence est une tension sur l'alimentation en eau potable dans certaines collectivités. Certains services d'alimentation expriment leur inquiétude et recherchent des solutions palliatives. Ce contexte, déjà anticipé par la préfecture, avait conduit à mettre en alerte renforcée, dès la semaine dernière, la partie Est du département la plus durement touchée.

Madame la Préfète place aujourd'hui **la totalité du département en situation de crise vis-à-vis de la sécheresse**, renforçant ainsi les mesures de restriction au niveau maximal.

Désormais, seuls les usages prioritaires que sont l'alimentation en eau potable, la sécurité incendie et l'abreuvement du bétail sont autorisés. L'ensemble des autres utilisations de l'eau sont interdites : arrosage des jardins, des stades, lavage des véhicules, remplissage des piscines même récemment installées... que cette eau provienne des ressources naturelles (rivières, sources, étangs), ou qu'elle provienne du robinet.

Des contrôles des utilisateurs individuels comme collectifs seront menés, notamment au niveau des usages très consommateurs comme les arrosages de pelouses ou de stades publics.

Certaines mesures plus spécifiques sont mises en œuvre par la Commune de Guéret, impactant aussi une partie de Sainte-Feyre et de Saint-Sulpice-le-Guérétois : baisse du prélèvement sur la Gartempe dont le débit est excessivement faible, mise en configuration d'économie d'eau de la station de traitement de l'eau, mise à disposition des industriels gros consommateurs d'eau non potable pour les usages qui le permettent, mise en service d'une interconnexion avec le syndicat de la Vallée de la Creuse pour alimenter en partie la zone industrielle. La Commune de Guéret réfléchit, avec les services de l'État, à des solutions d'approvisionnement en appoint, il est instamment demandé à l'ensemble des habitants de la ville d'être particulièrement économes au niveau de leur consommation d'eau.

Contact Presse : Nelly BLOSSIER - Tél 05.55.51.59 68
Préfecture de la Creuse - Place Louis Lacrocq - B.P. 79 - 23011 Guéret Cedex
Courriel : pref-communication@creuse.gouv.fr
Tel : 05.55.51.59.00 - Fax : 05.55.52.48.61 – Site Internet : www.creuse.gouv.fr

Madame la Préfète en appelle au sens civique de l'ensemble de la population et de toutes les collectivités afin que soient respectées ces consignes, seules garantes du maintien et du partage équitable de la ressource en eau.

Elle rappelle que la nécessaire adaptation au changement climatique s'accompagne d'un changement de nos comportements individuels et collectifs. La situation de crise étendue à tout le territoire traduit l'urgence de cette prise de conscience.